

MAIRIE DE SARTILLY

SÉANCE DU 23 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT – M. VILQUIN- Mme JARDIN, Adjoints - Mme GOUELLE - M. LOUIS DIT GUERIN - Mme LEROY - Mme FILLEUL – Mme LEFRANC - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - M. COULOMBIER - M. DESBISSONS - M. BRETHON

Absents excusés : Mme LAMY – Mme BINARD – M. PAUL

Secrétaire de séance : Mme LEFRANC

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant que le budget primitif, après examen de la commission des finances, va être proposé sans la connaissance des dotations attribuées par l'Etat, annoncées toujours très tardivement. Il fait part de ses interrogations sur l'attribution de la dotation de solidarité rurale versée aux chefs-lieux de cantons, SARTILLY perdant ce titre.

M. BRETHON demande si les documents budgétaires pourraient être envoyés à chaque conseiller avant le vote du budget primitif.

M. LUCAS lui répond que le secrétariat a dû s'adapter à de nouveaux logiciels et remercie Mademoiselle Blandine GORET d'avoir en 2 semaines seulement réussi à maîtriser le nouvel outil de gestion et à permettre à chaque conseiller de disposer de documents plus explicites qu'avant.

1 - COMPTES ADMINISTRATIFS – ANNÉE 2014

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire :

➤ BUDGET – Lotissement « Le Fonteny » :

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 1 022 415.78
 - Recettes réalisées : 508 972.44
 - Excédent reporté (2013) : 582 641.88
 - **Résultat de clôture : excédent de fonctionnement de : 69 198.54**

- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 471 207.89
 - Recettes réalisées : 882 916.50
 - Déficit reporté (2013) : 411 698,61
 - **Résultat de clôture : excédent d'investissement de : 10.00**

- **Soit un excédent de 69 208.54**

➤ **BUDGET – Service des eaux :**

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 359 892.72
 - Recettes réalisées : 184 995.55
 - Excédent reporté (2013) : 356 546.12
 - ***Résultat de clôture : excédent de fonctionnement de : 181 648.95***

- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 232 683.69
 - Recettes réalisées : 19 045.00
 - Excédent reporté (2013) : 87 200.93
 - Reste à réaliser - dépenses : 35 423.47
 - Reste à réaliser - recettes : 25 756.00
 - ***Résultat de clôture : déficit d'investissement de : 136 105.23 €***

➤ **BUDGET COMMUNAL :**

- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 1 482 909.93
 - Recettes réalisées : 1 896 039.01
 - Soit un résultat de l'exercice de : 413 129.08
 - Excédent reporté (2013) : 30 612.00
 - ***Résultat de clôture : excédent de fonctionnement de : 443 741.08 €***

- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 761 901.04
 - Recettes réalisées : 748 727.09
 - Soit un résultat de l'exercice de : - 13 173.95
 - Déficit reporté : 141 184.25
 - Reste à réaliser - dépenses : 159 277.32
 - Reste à réaliser - recettes : 194 820.50
 - ***Résultat de clôture : déficit d'investissement de : 118 815.02 €***

SOLDE DE FONCTIONNEMENT À REPORTER AU BP 2015 : 324 926.06

Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil et, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les comptes administratifs présentés et les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'année 2014. Sur 15 votants :

- le compte administratif de l'assainissement dont les résultats sont à 0 (puisque ce budget est maintenant de compétence communautaire) est approuvé à l'unanimité ;

- le compte administratif de l'eau est approuvé à l'unanimité ;

- le compte administratif du lotissement le Fonteny est approuvé par 13 voix pour et 2 contre ;

- le compte administratif de la commune est approuvé par 13 voix pour et 2 abstentions.

2 - BUDGETS PRIMITIFS 2015

➤ BUDGET COMMUNAL :

Le conseil municipal prend connaissance de ce budget préparé par la commission des finances. Rappel est fait des différents taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 10,82 %
Produit attendu : 137 739
- Taxe foncière (bâti) : 18,43 %
Produit attendu : 208 812
- Taxe foncière (non bâti) : 36,41 %
Produit attendu : 37 684

Soit un produit attendu de 384 235.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur une augmentation possible des taux : + 1% n'ouvrira qu'un crédit supplémentaire de 3 842 €. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes.

Il rappelle que la Capacité d'Autofinancement de la commune se monte actuellement à 100 000.00 € mais que cette CAF est tributaire de l'attribution de la dotation de solidarité rurale.

La dotation forfaitaire est évaluée en diminution de près de 20 000.00 €, elle est budgétisée à 190 000.00 €.

L'attribution de compensation (fixée par la CLECT) est pour la première année fixée à 153 832.00 € et sera non révisable sauf nouvelles compétences.

Les dépenses de personnel sont en augmentation : cette augmentation est due à la mise en places des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), toutefois ces nouvelles dépenses sont atténuées, cette année tout au moins, par le fond d'amorçage d'un montant de 18 000.00 €.

Le budget primitif 2015 en section FONCTIONNEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 577 116.06 dont :

• *DEPENSES*

○ Dépenses à caractère général	374 140,00
○ Charges du personnel	701 253.41
○ Atténuation de produits	36 433,00
○ Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000,00
○ Virement à la section d'investissement	188 341.23
○ Opération d'ordre entre sections	52 000,00
○ Autres charges gestion courante	169 549,00

○ Charges financières	33 899.42
○ Charges exceptionnelles	1 500.00

• **RECETTES**

○ Excédent antérieur reporté	324 926.06
○ Atténuations de charges	47 000,00
○ Produits des services	127 800.00
○ Impôts et taxes	564 067.00
○ Dotations et participations	479 323.00
○ Autres produits de gestion courante	34 000,00

Le budget primitif 2015 en section INVESTISSEMENT s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 126 997.21 € dont :

• **DEPENSES**

○ Solde d'investissement 2014	154 358.20
○ Remboursements d'emprunts	97 101.37
○ Levé topographique et implantation du terrain de foot	2 371.80
○ Participation aux travaux cantine du collège (2006-2015)	23 122.95
○ Parcelle pour l'extension du terrain de foot	17 700,00
○ Parcelle à l'entrée du bourg côté Granville	4 900.00
○ Installation du nouveau logiciel de compta	2 000.00
○ Jeux d'enfants	10 000.00
○ Mobilier de la nouvelle classe	10 000.00
○ Panneaux de signalisation	1 000.00
○ Travaux d'accessibilité de la mairie (études)	500.00
○ Vestiaires de football	370 000.00
○ Création d'une nouvelle classe	150 000.00
○ Rénovation du logement étage perception	40 000.00
○ Rénovation du logement à côté de la bibliothèque	2 000.00
○ Remplacement de la bride des cloches	1 000.00
○ Gaines pour l'éclairage du terrain de foot	12 000.00
○ Aménagement des terrains de foot, terrassement, talutage, pose de massifs en béton, clôture	68 000.00
○ Divers voiries	1 665.57

• **RECETTES**

○ Virement de la section de fonctionnement	188 341.23
○ Déficit d'investissement reporté	118 815.02
○ Amortissements	52 000.00
○ FCTVA	64 432.22
○ Taxe Locale d'Equipement	3 000,00
○ Taxe d'Aménagement	3 000.00

○ Subventions des communes pour les travaux au collège	18 000,00
○ Emprunt	463 000.00
○ Subvention CAF pour la salle TAP	9 544.00
○ PVR (chemin Herpin)	12 044.24

Des choix ont dû être opérés afin de réduire le montant de l'emprunt et de ce fait des travaux n'ont pas pu être retenus au budget 2015. Il s'agit :

- Des travaux d'accessibilité de la mairie
- De l'aménagement sécurité pour les piétons sur la départementale à l'entrée du bourg (Les Jardinets). Les travaux ne pourront être entrepris qu'après les travaux d'assainissement gérés par la Communauté de Communes en septembre et octobre 2015.
- De l'aménagement sécurité sur la route de Genêts à l'entrée du bourg (pose de ralentisseurs)
- De l'accessibilité aux toilettes publiques.

Travaux retenus en investissement :

- Panneaux de signalisation : stationnements pour les personnes handicapées pour l'accès à la mairie et aux écoles, stationnements interdits à côté Groupama et à côté de l'auto-école.
- Nouvelle classe avec équipements : à envisager selon l'ouverture ou non d'une classe décidée le 31 mars prochain. Les travaux seront conditionnés selon le diagnostic amiante dans le logement communal situé dans la continuité du groupe scolaire.
- Terrains de foot : à prévoir en même temps que les vestiaires, ces derniers étant déplacés pour permettre la mise aux normes du terrain d'honneur, besoin de rajout de terre végétale, nouvelles clôtures, passage de fourreaux enterrés afin d'éclairer le futur terrain, réalisation de 2 terrains d'entraînement. Suite aux jeux équestres mondiaux, la Région n'a pas tenu tous ses engagements, ce qui risque d'entraîner pour la commune des dépenses imprévues pour la restauration des terrains.
- Vestiaires de foot : un nouveau contrat de territoire pourra semble-t-il être envisagé. M. VILQUIN rappelle la nécessité de faire ces travaux : 130 enfants fréquentent les vestiaires, les normes de sécurité doivent être respectées. Seulement 19.5 % des fréquentations sont sartillaises, pourquoi ne pas solliciter les communes utilisatrices de ces services ?

Subventions 2015

Le montant des subventions inscrites au budget 2015 s'élève à 11 810,00 €, auxquels il convient d'ajouter :

- 5 800,00 au CCAS de la commune
- 7 500,00 aux affaires culturelles
- 1 000.00 à la banque alimentaire

- 1 500.00 à l'école maternelle
 - 2 712.00 à l'école primaire
- Soit un total de 18 512.00 €

Autres subventions :

ADMR (aide aux familles) : 15,00
 AGAPEI de Granville : 50,00
 Amicale des anciens sapeurs pompiers de Sartilly : 76,00
 Amicale des sapeurs pompiers de Sartilly : 76,00
 Anciens combattants de Sartilly : 183,00
 APAEI (enfants inadaptés) : 20,00
 Ass des aveugles de la Manche : 15,00
 Ass des donneurs de sang d'Avranches : 80,00
 Ass gymnastique volontaire de Sartilly : 300,00
 Ass vivre et vieillir dans son village : 120,00
 Ass du raid hippique : 100,00
 Club de l'amitié : 300,00
 Comice agricole de Sartilly : 457,00
 Comité des fêtes de Sartilly : 700,00
 Croix rouge Française – urgence et secourisme : 30,00
 Fonds de solidarité logement : 87,00
 Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté : 327,00
 Lire et faire lire – Ass départementale : 40,00
 Prévention routière : 15,00
 Restaurants du cœur : 50,00
 Secours catholique de Sartilly : 30,00
 Société de chasse de Sartilly : 76,00
 Société hippique rurale de Sartilly : 300,00
 Sports loisirs et découverte - Sartilly : 50,00
 USS section tennis de Sartilly : 400,00
 Union des arts de Sartilly : 700,00
 Union sportive Sartilly – Jullouville : 3 000,00
 APEL 1 2 3 Soleil (écoles publiques) : 250.00
 APEL Collège Anatole France : 300.00
 APEL Ecole Sainte Thérèse : 125.00
 Lolifasol : 100.00
 Collège de Sartilly (subvention définie par la CLECT) : 3 338.00 (2969.00+369.00
 acompte 2014)

➤ **BUDGET – Service des eaux :**

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 220 543.72 €.

A noter l'achat d'eau au SMGPA pour 60 000.00 €, la production d'eau n'étant plus une compétence communale.

En investissement, ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 216 652,95 €.

A noter le versement d'une subvention de 25 756.00 € versée par le Conseil Général dans le cadre du contournement de SARTILLY.

➤ **BUDGET – Lotissement « Le Fonteny » :**

Dépenses et recettes s'équilibrent en investissement à 471 217.89 € et en exploitation à 540 406.43 €.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif communal (16 votants : 14 pour et 2 abstentions).
- approuve à l'unanimité le maintien des différents taux d'imposition à savoir : Taxe d'habitation : 10,82 %, Taxe foncière (bâti) : 18,43 %, Taxe foncière (non bâti) : 36,41 %.
- approuve le budget lotissement « le Fonteny » à l'unanimité.
- approuve le budget « service des Eaux » à l'unanimité.

3 - DONATION D'UN TABLEAU

Monsieur le Maire fait part du souhait de M. et Mme DELARUE Serge, habitant Donville-les-Bains, de donner à la commune un tableau de Théophile Maupas.

Le conseil accepte cette donation.

4 – INDEMNITE D'ASTREINTE POUR LE REGISSEUR DE LA SALLE CULTURELLE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 8 septembre 2014, le conseil municipal a donné son accord de principe pour un projet de recours à des astreintes pour le régisseur de la salle culturelle avec indemnisation, conformément au décret n°2005-542. Monsieur le Maire informe les membres du conseil que ce projet a obtenu un avis favorable du Comité Technique Paritaire et précise que le conseil doit délibérer de nouveau sur ce projet.

Le conseil renouvelle son accord.